

## **Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke**

### **Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 24 mai 2010 à 12h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury.**

#### **Présence :**

- M. Jean-François Rouleau, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Jean-Guy Demers, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Jean-Claude Dumas, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

#### **Personnes ressources :**

- M. Denis Gélinas, directeur du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
- M. Claude Brochu, directeur général par intérim de la régie
- M. Daniel Lapierre, directeur général adjoint
- M. Dominic Provost, directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François

#### **1) Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte.

#### **2) Accueil et présentation de M. Daniel Lapierre**

La présidente souhaite la bienvenue à M. Lapierre et lui demande de se présenter en parlant de ses expériences de travail passées.

#### **3) Adoption de l'avis de convocation**

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

#### **4) Adoption de l'ordre du jour**

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Accueil et présentation de M. Daniel Lapierre
- 3) Adoption de l'avis de convocation;
- 4) Adoption de l'ordre du jour ;
- 5) Procès-verbaux
  - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 mars 2010 ;
  - b) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 avril 2010 ;
  - c) Suivi des procès-verbaux ;
- 6) Période de questions des personnes présentes ;
- 7) Règlement numéro 5 : Emprunt construction d'un garage d'entretien ;
- 8) Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR) ;
- 9) Résultat d'appel d'offre valeur économique ;
- 10) Contrat du directeur général adjoint ;
- 11) Rémunération de la présidente ;
- 12) Date de la prochaine réunion ;  
28 juin 2010 à 12h30
- 13) Affaires nouvelles
  - a) Suivi des travaux
  - b) Tonnage
  - c) Plaintes
- 14) Levée de l'assemblée.

#### **Résolution 2010-05-24-0041**

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée en y ajoutant au point 13) Plaintes

Adopté

## 5) Procès-verbaux

Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 mars 2010 ;

### Résolution 2010-05-24-0042

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du comité d'administration du 22 mars 2010, tel que modifié.

Adopté

Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 avril 2010 ;

### Résolution 2010-05-24-0043

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du comité d'administration du 26 avril 2010.

Suivi des procès-verbaux ;

M. Claude Brochu fait un suivi des points :

Tecknika passif environnemental : le dossier suit son cours il ne semble pas avoir de surprise au niveau du passif environnemental.

Dates des réunions : M. Claude Brochu fait lecture de l'avis public qui sera diffusé concernant les dates des réunions.

Comité de vigilance : lettre demandant aux différents organismes de délégués un représentant sera envoyée.

Ville de Lac Mégantic : la proposition pour l'enfouissement leur a été transmise. Ils ont 90 jours pour donner une réponse.

## 6) Période de question des personnes présentes

Aucune personne présente.

## 7) Règlement numéro 5 : Emprunt construction d'un garage d'entretien

### Résolution 2010-05-24-0044

Proposé et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 5 Emprunt pour la construction d'un garage d'entretien ;

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 5 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE D'ENTRETIEN AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de construire un garage d'entretien pour les opérations du lieu d'enfouissement technique;

**ATTENDU QUE** le coût de construction dudit garage n'avait pas été prévu spécifiquement au règlement d'emprunt 302-09 de la MRC du Haut-Saint-François;

**ATTENDU QUE** les honoraires de la firme d'ingénieurs Consultant Enviroconseil inc. pour préparer les devis se sont élevés à 30 967.98\$ incluant les taxes nettes;

**ATTENDU QUE** la Régie est allée en soumission publique pour la construction d'un garage d'entretien et que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Longer inc. pour un montant de 662 206.75\$ incluant les taxes nettes;

**ATTENDU QUE** la Régie a acceptée la soumission la plus basse conforme conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt pour payer lesdits frais;

**ATTENDU QUE** pour cette raison il est nécessaire d'effectuer un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux projetés;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cet effet par Jean-Guy Demers, lors d'une séance du conseil d'administration tenue le 26 avril 2010;

A CES CAUSES, sur la proposition de M. Jean-François Rouleau, appuyée par Walter Dougherty,

**IL EST RÉSOLU:**

Que le règlement numéro 5 soit adopté et qu'il est décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke décrète qu'il est autorisé à dépenser une somme de 693 174.73 \$ pour la construction d'un garage d'entretien au lieu d'enfouissement technique, tel que détaillé à l'article 3.

**ARTICLE 3**

Le conseil d'administration décrète une dépense n'excédant pas six cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-quatorze dollars et soixante-treize cents (693 174.73\$) pour :

**Consultants Enviroconseil inc.**

Montant		28 707.28\$
Taxes nettes	7.875%	2260.70\$
Total		30 967.98\$

**Construction du garage d'entretien (selon soumission Construction Longer inc.)**

Montant		613 864.89\$
Taxes nettes	7.875%	48 341.86\$
Total		662 206.75\$

**GRAND TOTAL** 693 174.73\$

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la Régie intermunicipale décrète un emprunt pour une période de quinze (15) ans, de 693 174.73 \$.

**ARTICLE 4**

Le conseil approuve à l'avance le montant de toute subvention qu'il réserve en rapport avec ce règlement.

**ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé tel que prévu à l'article 8.1 de l'entente intermunicipale constituant la Régie, un montant suffisant réparti à part égale entre la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François.

**ARTICLE 6**

Cependant, au lieu de prélever la taxe annuelle prévue à l'article prescrit, le conseil pourra affecter annuellement une partie des revenus du site d'enfouissement.

**ARTICLE 7**

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, le tout conformément à la loi.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

### **8) Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR)**

#### **Résolution 2010-05-24-0045**

Attendu que la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke est intéressée par l'implantation d'un Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles sur son site de BURY ;

Attendu que dans le cadre du Fonds de Créneau ACCORD DES BIO-INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES DE L'ESTRIE, Sherbrooke Innopole, le CLD du Haut-Saint-François, l'Université de Sherbrooke et la Régie intermunicipale peuvent avoir accès à une aide financière de 60% à titre d'organisme privé au sens de CRÉNEAU pour la préparation d'un plan d'affaires d'un Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles ;

Attendu que la Régie intermunicipale serait disposée à participer à la préparation du plan d'affaires pour une contribution minimale de 10 000 \$ mais n'excédant pas 15 000 \$ ;

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil d'administration autorise une enveloppe budgétaire minimale de 10 000 \$ et n'excédant pas 15 000 \$ comme contribution de la Régie intermunicipale du Centre de valorisation à l'élaboration dudit plan d'affaires, dont l'enveloppe globale sera entre 75 000 \$ et 112 500 \$.

La dépense sera affectée au poste budgétaire du Parc environnemental au budget de fonctionnement 2010.

Adopté.

### **9) Résultat d'appel d'offre valeur économique**

La Régie a reçue une seule offre soit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton suite à l'évaluation par le comité de sélection, le pointage intérimaire du soumissionnaire a ainsi été établi à 83.7 %. Le soumissionnaire ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 %, l'enveloppe de prix a été ouverte. Le prix déposé s'élève à 101 587.50 \$ (97 087.50 \$ taxes nettes) et il est 20 % supérieur à l'estimation de l'administration de la Régie.

Le comité recommande donc d'adjuger le contrat de ladite firme, après discussion avec le soumissionnaire et après une négociation du prix du mandat à réaliser, en fonction de l'estimation projetée. Ce prix s'élève maintenant à 95 943.75 \$ (91 943.75 \$ taxes nettes).

#### **Résolution 2010-05-24-0046**

Proposé et résolu unanimement d'accepter la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'appel d'offre 2010-002 intitulé "Services professionnels pour l'évaluation de la juste valeur marchande des actifs et passifs tangibles et intangibles de la MRC du Haut-Saint-François et de la Ville de Sherbrooke qui seront mis en commun et transférés à la Régie" pour un montant négocié de 95 943.75 \$ (91 943.75 \$ taxes nettes) et d'autoriser M. Claude Brochu à signer tout document pertinent à cette entente.

Adopté

### **10) Contrat du directeur général adjoint**

#### **Résolution 2010-05-24-0047**

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à signer le contrat d'emploi de M. Daniel Lapierre tel que modifié et conservé en filière.

Adopté.

## **11) Rémunération de la présidente**

M. Jean-Claude Dumas émet la suggestion à l'effet qu'on devrait prévoir non seulement une rémunération pour la présidente mais pour l'ensemble des délégués.

### **Résolution 2010-05-24-0048**

Proposé et résolu unanimement de mandater M. Claude Brochu à préparer pour la prochaine réunion un règlement de rémunération des délégués en ce basant sur ce qui existe à la Ville ainsi qu'à la MRC.

AVIS DE MOTION est donné par M. Robert Roy à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine assemblée le règlement numéro 6 édictant les rémunérations des délégués de la Régie.

Adopté.

## **12) Date de la prochaine réunion**

### **Résolution 2010-05-24-0049**

Proposé et résolu unanimement que la prochaine réunion sera tenue au centre administratif de la Régie le 28 juin 2010 à 12h30.

## **13) Affaires nouvelles**

### **a) Suivi des travaux**

M. Claude Brochu informe les délégués que le système de traitement des eaux du LET devrait être mis en opération mardi le 25 mai 2010.

### **b) Tonnage**

Diverses discussions ont lieu concernant le tableau du tonnage du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2010 pour un tonnage total de 9 956.070 kg. Il est convenu dans le futur de détailler la catégorie Autres du tableau.

### **c) Plaintes**

M. Robert Roy s'informe où les gens doivent déposer les plaintes concernant l'Écocentre. M. Claude Brochu répond que pour ce qui est de l'Écocentre on doit s'adresser à M. René Vachon à la MRC.

## **14) Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 14h35.

---

Mme Nicole Robert, présidente

---

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier